

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 octobre 2025

Membres en exercice	18
Membres présents	13
Pouvoirs	2
Membres absents	5

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 08 octobre 2025.

Vote	
à l'unanimité	
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

### Membres Présents :

Michel CAUSSE ; Geneviève ABRANTES ; Annette CLUZEL, Elian BOUZAT, Claude BAUMES, Jacky LACAN, Pierre GRIMAL ; Claudine GRIMAL ; Aude JALADE, Philippe ANTOINE, Vincent NICOULEAU ; Josette VAYSSE ; Jean-Michel RECOULES.

### Procurations :

Sophie MOULY à Aude JALADE ; Miche LAURENS à Pierre GRIMAL

Absents excusés : Angélique MASSOL Martine ALBUCHER Fabienne VERGNES

Président de séance : Michel CAUSSE. Secrétaire de Séance : Aude JALADE.

## OBJET DE LA DELIBERATION : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES TERRAINS DE SPORTS AVEC COLLEGE CELESTIN SOUREZES.

**Monsieur le Maire** rappelle à l'assemblée que la commune met des équipements sportifs à disposition du collège Célestin Sourèzes. A ce jour il y a lieu de renouveler la convention tripartite avec le Conseil Départemental et le Collège Célestin Sourèzes.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les conditions financières n'ont pas bougé depuis 2005, le montant du coût d'utilisation étant de 8h/heure – or les dépenses liées à l'entretien des terrains ont augmenté depuis cette date.

Proposition est faite au Conseil Municipal :

- De fixer le coût d'utilisation à 12 € / heure.
- De l'autoriser à signer la convention ci-jointe de mise à disposition des équipements sportifs au profit du collège Célestin Sourèzes.

**Le Conseil Municipal,**

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**Décide : à l'unanimité**

- De fixer le coût d'utilisation à 12 € / heure.
- D'autoriser Monsieur Michel CAUSSE, Maire de la Commune de REQUISTA, à signer la convention ci-jointe de mise à disposition des équipements sportifs au profit du collège Célestin Sourèzes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

**Aude JALADE**



Le Maire,

**Michel CAUSSE**

